



**Direction de la jeunesse, des sports
et de la cohésion sociale**

POLE JEUNESSE ET SPORT

ARRETE N° 16-2018

Portant modification des membres du jury BAFA-BAFD

**LE DIRECTEUR DE LA JEUNESSE,
DES SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALE DE MAYOTTE**

- Vu** Le décret n°2007-481 du 28 mars 2007, modifié par le décret n°2015-872 du 15 juillet 2015 relatif aux brevets d'aptitude aux fonctions d'animateurs et de directeurs en accueil collectifs de mineurs
- Vu** L'arrêté 15 juillet 2015, notamment l'article 23 fixant les modalités d'organisation des brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur et de directeur en accueils collectifs de mineurs ;
- Vu** L'arrêté du 22 septembre 2017 portant nomination de Monsieur Patrick BONFILS, en qualité de Directeur de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale de Mayotte ;
- Vu** L'arrêté n°316/DJSCS du 12 avril 2018 portant délégation de signature à Monsieur Patrick BONFILS, Directeur de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale de Mayotte ;
- Sur** Proposition du Directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;

ARRÊTE

Article 1 : l'arrêté n°20/2017/DJSCS/JEPVA, du 21 novembre 2017 est modifié comme suit :

Au titre du jury du 26 juin 2018, sont désignés membres du jury BAFA et BAFD, les personnes suivantes :

- 1) **Au titre des Associations de formation :**
 - Archimède SAID RAVOY, CEMEA
 - ALI ATTOUMANI Djamal, LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT ou son représentant CHAMASSI Said
- 2) **Au titre des Associations organisatrices des accueils collectifs de mineurs :**
 - Carole KINGUE, JE VEUX SAVOIR
 - Maoulida SAID, HIPPOCAMPE 976
 - ALI Anthoumani, MJC DE MAMOUDZOU

3) **Au titre de l'Etablissement CSSM Branche Famille:**

- Moissoukari MADI ou son représentant

4) **Au titre de la direction de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale :**

- Pierre ARRIEUMERLOU, Inspecteur jeunesse et sport, désigné Président du jury
- Sarah GIRAULT, chargée de mission jeunesse

Article 2 : Le directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mamoudzou, le 21 juin 2018

Le directeur
Patrick BONFILS

